

LHSS

LITS HALTE SOINS SANTE

106 avenue de Conthe 15000 AURILLAC (administratif et médical)

46 rue du Cayla 15000 AURILLAC (lieu d'accueil)

91, avenue de la république, 15000 AURILLAC (siège)

Tél : 04.71.47.99.32.

Fax : 04.71.48.86.13.

E-mail : lhss@anef15.fr

LIVRET D'ACCUEIL

La charte des droits et libertés de la personne accueillie

La charte des droits et libertés de la personne accueillie est annexée à l'arrêté ministériel du 8 septembre 2003.

Elle vise à garantir vos droits et vos libertés. Elle doit vous être remise en tant que personne admise dans un établissement.

La personne qualifiée

En tant que personne prise en charge par un établissement ou un service social ou médico-social, vous pouvez faire appel à une personne qualifiée en vue de vous aider à faire valoir vos droits. La personne qualifiée est donc extérieure à l'établissement, et est choisie sur une liste départementale établie conjointement par le préfet, le président du Conseil Départemental et le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé.



L.H.S.S.

LITS HALTE SOINS SANTE

Direction : M. TREMOUILLE Hervé

Votre accueil en L.H.S.S. est temporaire. Il est lié à l'évolution de votre état de santé, la réalisation de vos démarches et votre engagement dans la mise en place de votre projet. Dans le respect de vos droits, des professionnels vous accompagnent dans différents domaines selon votre situation et vos aspirations.

